



Le dossier

La musique et les émotions

3

EN DIRECT DU RPE

La retraite

5

Zoom sur...

La retraite progressive

7

Le coin des bonnes idées

Chanter pour rassurer
et détourner l'attention

Le RPE mag' : un outil de communication et de réflexion

Une nouvelle mandature s'ouvre et, avec elle, une nouvelle dynamique au service des habitants du Pays de la Châtaigneraie.

J'ai le plaisir d'assurer la vice-présidence du pôle Qualité de Vie au sein de la Communauté de communes. À travers cette délégation, j'ai notamment à cœur d'accompagner les actions en faveur de la petite enfance, un domaine essentiel pour l'avenir de nos familles et de notre territoire.

Aux côtés des élus communautaires engagés sur ces questions, nous veillerons à poursuivre les projets déjà engagés, à maintenir des services de qualité répondant aux besoins des jeunes enfants, de leurs parents et des professionnels qui les accompagnent au quotidien. Nous souhaitons également développer de nouvelles initiatives favorisant l'épanouissement des enfants et le soutien aux adultes qui les accueillent et les accompagnent dans leurs premières années de vie.

Depuis maintenant cinq ans, le RPE Mag' constitue un outil précieux d'information, de partage et de valorisation des actions menées en faveur de la petite enfance. Cette nouvelle édition est l'occasion de poursuivre ce lien de proximité avec les professionnels, les assistants maternels et les familles, tout en réfléchissant ensemble aux évolutions qui répondront au mieux aux attentes de chacun.

Soyez assurés que la petite enfance demeurera au cœur de nos préoccupations. Parce qu'investir dans les premières années de la vie, c'est préparer l'avenir de notre territoire.

Anouck BALQUET

Vice-présidente en charge du pôle Qualité de Vie

Le Relais Petite Enfance

Le RPE est un lieu d'accueil et d'information gratuit, au service des parents, des gardes d'enfants à domicile, des assistantes maternelles et des enfants. C'est un lieu de parole et d'écoute où la confidentialité est respectée. Le RPE propose des matinées d'éveil itinérantes aux assistantes maternelles, aux gardes d'enfants à domicile avec les enfants. Le RPE propose des rencontres avec les crèches et micro-crèches du territoire et les assistantes maternelles.

Contact : 7 place de la République - 85120 La Châtaigneraie

Tél : 06.02.73.51.88 - Courriel : rpe@ccplc.fr

Retrouvez le
planning des matinées d'éveil
sur le site internet :

www.pays-chataigneraie.fr

(Rubrique : « Vivre et Grandir / Petite Enfance - Jeunesse / Petite Enfance - de 3 ans »)



RPE Mag'

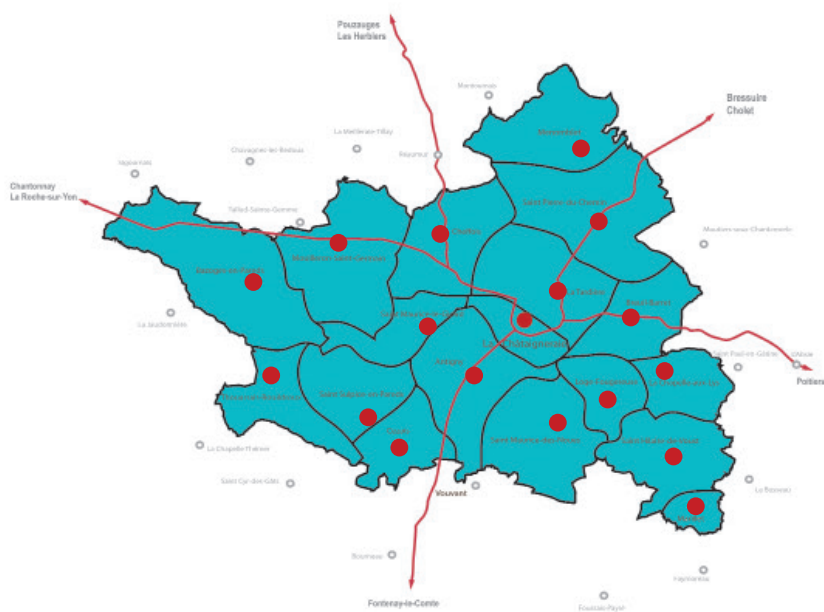
#11- Juin 2026

Directeur de publication : M. CHATELLIER Christian

Création graphique, mise en page : Communauté de communes
du Pays de La Châtaigneraie

Crédits photos : Freepik

N°ISSN : 2968-3521



» La retraite

LA RETRAITE PRINCIPALE OU DE BASE DES ASSISTANTES MATERNELLES : LE RÉGIME GÉNÉRAL

La branche Retraite de la Sécurité sociale est gérée par la Caisse nationale de l'Assurance retraite et sur le terrain par les Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT).

Les principales prestations assurées par l'Assurance retraite sont financières :

- la retraite de base de la Sécurité sociale pour toute personne ayant cotisé suffisamment longtemps
- le minimum contributif
- l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) pour les plus modestes
- la pension de réversion pour les conjoints veufs.

Le départ en retraite définitif dépend de l'âge légal de la retraite et du nombre de trimestres validés : il s'agit des trimestres cotisés (périodes pendant lesquelles vos cotisations retraite ont été prélevées sur vos revenus et versées aux caisses de retraite) auxquels s'ajoutent les trimestres assimilés (trimestres non cotisés mais attribués gratuitement lors de périodes involontaires d'interruption d'activité professionnelle).

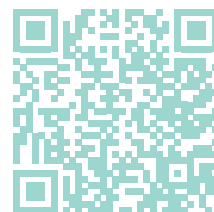
Pour savoir si un trimestre est validé, il faut vérifier qu'un montant minimum a bien été cumulé pour ce trimestre, soit 150 fois le SMIC Horaire et pas seulement une durée de travail.

La majoration pour enfants : le calcul est automatique mais nécessite de déclarer ses enfants sur son espace personnel de l'assurance retraite.

La retraite se prépare 5 ans avant

En se renseignant sur l'âge légal de la retraite et sur le nombre de trimestres qu'on a déjà validés.

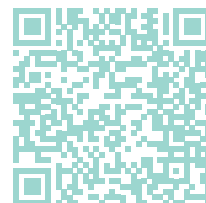
Et pour cela rien de mieux que la création de son compte personnel



LA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES ASSISTANTES MATERNELLES

Elle est gérée par un organisme spécifique : l'Institut de Retraite Complémentaire des Employés de Maison (**IRCEM**), qui fait partie de la fédération Agirc-Arrco.

L'Ircem gère la retraite complémentaire des assistants maternels (en plus de celle des employés de maison) depuis 1977, année de création du statut professionnel des assistantes maternelles.



Elle s'ajoute à la retraite de base du régime général et est calculée sous forme de points acquis tout au long de la carrière professionnelle.

LE CUMUL EMPLOI RETRAITE

Il est possible de demander sa retraite et de terminer ensuite le contrat avec une famille par le biais du dispositif cumul emploi retraite.

L'INDEMNITE CONVENTIONNELLE DE DEPART VOLONTAIRE A LA RETRAITE (ICDR) DE L'IRCEM

Depuis le 1^{er} janvier 2023, cette indemnité vient récompenser le parcours professionnel des assistantes maternelles au sein de ce secteur par un versement unique lors de leur départ volontaire en retraite définitive.

Quelles sont les conditions ?

Avoir travaillé au moins 10 ans dans la branche du particulier employeur ET avoir cumulé 5 ans d'emploi dans cette branche durant les 7 dernières années.

Le montant :

Le montant dépend de l'ancienneté totale dans le secteur de l'emploi à domicile.

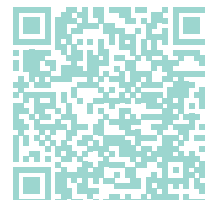
Le barème prévoit :

- 1 mois de salaire brut pour 10 ans d'exercice,
- 1,5 mois pour 15 ans,
- 2 mois pour 20 ans
- 2,5 mois de salaire brut pour 30 ans d'emploi ou plus.

Le calcul se base sur le salaire de référence le plus favorable, en comparant la moyenne des salaires bruts sur les 3, 12 ou 60 derniers mois calendaires précédant la fin de carrière.

Procédure :

Le salarié doit remplir un formulaire mis à disposition par l'IRCEM Prévoyance et doit y joindre les justificatifs demandés. Il doit transmettre le dossier ainsi constitué via son espace client du site internet www.ircem.com, ou l'envoyer par courrier postal à l'adresse suivante : IRCEM Prévoyance – 261 avenue des Nations Unies – BP 593 – 59672 ROUBAIX CEDEX 1

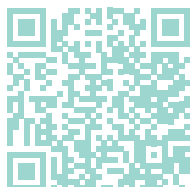


Attention :

Pas d'indemnité si la demande est faite, suite à une rupture de contrat pour retrait d'enfant.

Pas d'indemnité si la retraite de l'assistante maternelle est à l'initiative de l'employeur.

Sources :



» La retraite progressive

LA RETRAITE PROGRESSIVE C'EST QUOI ?

Depuis le 1^{er} septembre 2025, il est possible de prendre sa retraite progressive.

La retraite progressive est un aménagement de la fin de carrière professionnelle qui permet de percevoir une partie de la retraite tout en travaillant à temps partiel. Le salarié continue donc à cotiser et à produire des droits pour sa retraite définitive, tout en réduisant son temps de travail.

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR POUVOIR EN BÉNÉFICIER ?

- Il faut avoir 60 ans
- Cumuler 150 trimestres validés par l'Assurance retraite
- Exercer à temps partiel soit, entre 40 et 80 % d'un temps plein.

Ces 3 conditions sont nécessaires de façon cumulative pour pouvoir prétendre à la retraite progressive.

LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL DE L'ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉÉE

Il faut savoir qu'un temps plein d'assistante maternelle correspond à 176,25 h par mois,

Soit 45 h par semaine X 47 semaines de travail par an = 176,25 h par mois / 12 mois

La retraite progressive est donc possible lorsque le travail est à temps partiel. Donc compris entre 40 % et 80 % du temps plein soit entre 70,5 h et 141 h par mois tout employeurs confondus.

Temps de travail	Nombres d'h par mois
100 %	176,25 h
80 %	141 h
40 %	70,5 h

LE MONTANT.

Pour calculer le montant de la retraite progressive, une retraite provisoire est établie selon les droits acquis au moment de la demande. La part versée dépend ensuite du temps de travail : par exemple, un temps partiel à 65 % ouvre droit à 35 % de retraite.

En revanche, en l'absence de contrat, le salarié perd le bénéfice de la retraite progressive, car son activité passe sous le seuil minimum requis (40 %, soit 70,5 h par mois). Il est donc important d'anticiper l'enchaînement des contrats.

Enfin, en cas de perception de l'ARE (allocation d'Aide au Retour à l'Emploi) par France Travail, il est conseillé de vérifier avec le conseiller si un cumul avec la retraite progressive est possible, celui-ci n'étant en principe pas autorisé.

BON À SAVOIR

La retraite progressive permet de cotiser à taux plein avec l'accord écrit de l'employeur, afin de conserver une retraite identique à celle d'un temps plein. Elle n'a pas de durée maximale, mais n'est pas cumulable avec une retraite anticipée pour carrière longue. Enfin, la demande de retraite définitive doit être faite au moins 5 mois avant l'ouverture des droits.

Plus d'infos



» La musique et le tout petit

LE SON : PREMIER CONTACT AVEC LE BÉBÉ

Le fœtus perçoit les sons avant même sa naissance. Il est immergé dans un bain de sons sourds dans un balancement régulier, au gré des mouvements de sa mère. C'est ailleurs la voix de cette dernière qu'il reconnaît plus distinctement in utero. À sa naissance, ces sons familiers le rassureront et créeront une continuité entre la vie intra-utérine et le monde extérieur.

LE "MAMANAI" : PRÉALABLE AU LANGAGE

La voix, les chansons et les échanges vocaux aident le bébé à entrer en communication. Grâce aux pauses et aux réponses de l'adulte, l'enfant comprend peu à peu le principe du dialogue et du tour de rôle. Ce « mamanaï » favorise l'apparition du langage et renforce la relation parent-enfant. Les jeux vocaux à partir de vocalises, bruits de bouche, reprise et soutien de ceux des enfants favorisent la communication non verbale.

LA MUSIQUE AIDE A SE CONNECTER À NOS ÉMOTIONS

La musique permet de ressentir et d'exprimer différentes émotions comme la joie, la peur ou la tristesse. Elle aide les enfants à identifier leurs ressentis et à mettre des mots dessus. Les jeux vocaux et les chansons participent aussi au partage des émotions avec l'adulte.

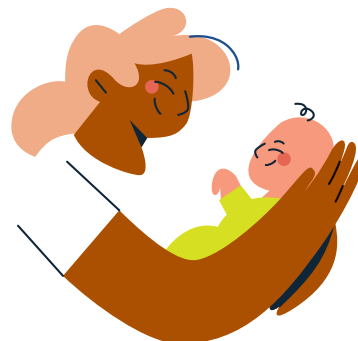
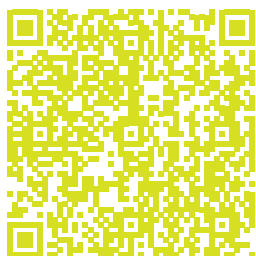
LA BERCEUSE : LA VOIE VERS L'APAISEMENT

Le nourrisson préfère la voix de ses parents, à celle d'un chanteur professionnel car elle lui rappelle sa vie in utero, elle le reconnecte donc à ce sentiment de sécurité. Les berceuses, avec leur rythme lent et répétitif, ralentissent et apaisent l'enfant. Elles sont la voie royale vers le sommeil. Elles transmettent également une mémoire affective de génération en génération.

Ce qui compte pour l'enfant c'est l'authenticité émotionnelle, la régularité, mais en aucun cas la performance vocale.

POUR ALLER PLUS LOIN

Guide pour apaiser et endormir



BON A SAVOIR

Attention à la fatigue auditive liée aux fonds sonores continus. Il est préférable de stopper la musique quand l'enfant n'y porte plus d'intérêt pour ne pas le surstimuler et risquer de le fatiguer. Le calme permet de se centrer sur les sons environnementaux (vent, chant des oiseaux...).

» Chanter pour rassurer et détourner l'attention

Lorsqu'un enfant s'est fait mal ou a eu peur, lui chanter une chanson qu'il connaît peut l'aider à se consoler et à passer à une autre activité. En effet, en détournant son attention du choc ou de la chute qu'il vient de vivre, sa curiosité est captée, le temps que la douleur ou que la peur disparaisse. Le chant est également très utile lors du repas. En effet, cela peut recentrer l'enfant et l'aider à continuer à manger son repas alors qu'il commençait à s'agiter sur sa chaise. Cela peut également le rassurer quand il doit commencer à goûter un nouvel aliment.



» Un conseil de jeux : des tubes en carton de différentes tailles

Les enfants expérimentent souvent l'identité sonore des objets en les frottant dans leurs mains, en les faisant tomber, en les tapant contre le petit voisin (et oui oui ça fait aussi du bruit...) ou en criant à l'intérieur. C'est une façon d'explorer les matières et les sons, de faire de l'acoustique. Il est facile d'amplifier le son de la voix avec un simple tube en carton, dans lequel on clame des sons simples que l'enfant a plaisir à répéter. En gardant des tubes de différentes grandeurs, l'enfant réalisera que la chambre d'écho diffère selon la taille du tube !

Voilà un jeu qui développera sa voix, son audition et la justesse de son chant : sa voix s'ajustera si vous chantez ensemble tout en jouant, juste pour le plaisir de crier



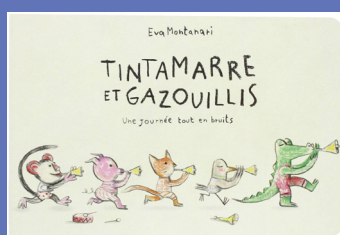
Les coups de du réseau des bibliothèques "Arantelle"



« Mon premier livre pour faire de la musique »

de Lizzy DOYLE
Editions minédition

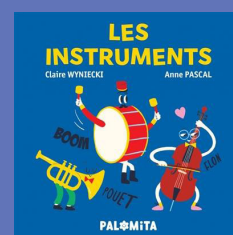
Ce livre permet de découvrir ses talents de musicien à partir d'un simple élastique...



« Tintamarre et gazouillis, une journée tout en bruits »

de Eva MONTANARI
Editions Electre 2019

Dans la vie quotidienne, beaucoup de choses font du bruit : le réveil, la fermeture Eclair, l'eau sur le visage. Quand la maman de Petit crocodile le laisse à la crèche, lui aussi fait du bruit en pleurant.



« Les instruments »

de Claire Wyniecki (Auteur) ;
Anne Pascal (Illustrateur)
Editions Palomita 2024

Trois imagiers mettant en avant 36 instruments de musique issus des familles des cordes, des instruments à vent et des percussions, afin de découvrir les spécificités de chacun d'entre eux.

» Ilona Texier et Isabelle Giraud, puéricultrices au service de PMI, témoignent de leur travail auprès des assistantes maternelles

« On a une posture d'évaluatrice mais en dehors du moment de l'évaluation, on est là pour accompagner les assistantes maternelles. »

RPE MAG : QUELLE EST LA PLACE DES ASSISTANTES MATERNELLES DANS LE GUIDAGE DES FAMILLES ?

« On les considère comme des professionnelles de la petite enfance et à ce titre on va voir si leurs connaissances sont ajustées. Elles sont des supports pour les familles. Parfois elles sont les seules professionnelles de la petite enfance que les familles rencontrent (à part leur médecin). C'est avec leur assistante maternelle que les parents vont parler du développement de leur enfant (alimentation, acquisition de la propreté, sommeil, éveil, activités adaptées).

En tant que service de Protection Maternelle et Infantile (PMI), on a besoin des assistantes maternelles, des professionnelles de la petite enfance, en tant que partenaires dans le guidage des familles. Les parents doivent être en confiance avec elles (connaissances actualisées du jeune enfant). »

RPE MAG : COMMENT FONCTIONNE L'ÉVALUATION DE L' AGRÉMENT ?

« Les assistantes maternelles expriment le fait que l'évaluation est de plus en plus exigeante. C'est parce qu'il y a de plus en plus de réglementations nationales que le législateur a voté. C'est bien le service de PMI de Vendée qui les vérifie sur le terrain mais ce n'est pas la PMI de Vendée qui les a créés.

Si lors du renouvellement de l'agrément, il manque un document ou une information actualisée à l'assistante maternelle, on peut lui donner un délai, un autre RDV pour qu'elle ait le temps de se mettre à jour et ainsi ne pas remettre en cause le renouvellement de l'agrément. »

RPE MAG : QU'EST-CE QUE VOUS CONSEILLEZ QUAND UNE ASSISTANTE MATERNELLE OBSERVE UN COMPORTEMENT D'ENFANT QUI LA QUESTIONNE ?

1. En parler aux parents, et le répéter si le comportement persiste.
2. Orienter vers la PMI pour que les parents prennent un RDV
3. Appeler la puéricultrice de secteur PMI sans donner le nom de l'enfant pour savoir si ce type de comportement est inquiétant

On n'intervient pas sans l'accord des parents pour faire une observation et une évaluation du comportement d'un enfant chez l'assistante maternelle. »

RPE MAG : COMMENT VOUS CONTACTER ?

« Contacter le secrétariat de la Maison Des Solidarités de la Famille qui fera suivre la demande auprès de la professionnelle concernée :

- En cas de guidage, question / à un enfant : la puéricultrice de secteur
- Soit Mme Niglaut (évaluatrice PMI) quand il s'agit d'une évaluation d'agrément. »

Sources : Informations recueillies lors d'un entretien mené le 11 mars 2026.

